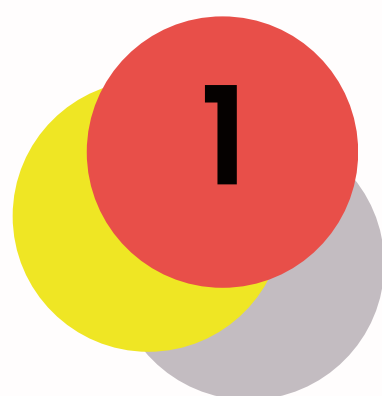


## VOS DROITS A LYNRED - CONGES / ABSENCES :

### Les Congés Evénements FAMILIAUX :



Evénements familiaux	Nombre de jours
Déménagement	1 jour
Mariage du salarié / PACS du salarié	5 jours
Mariage d'un enfant	2 jours
Mariage d'un frère ou d'une sœur	2 jours
Mariage d'un beau-fils ou d'une belle-fille	1 jour
Divorce du salarié	1 jour
Naissance ou adoption d'un enfant	3 jours
Décès du conjoint	5 jours
Décès du père, de la mère, d'un enfant	5 jours
Décès du frère, de la sœur	3 jours
Décès d'un beau-parent	3 jours
Décès d'un grand-parent	2 jours
Décès d'un grand-parent du conjoint	1 jour
Décès d'un petit-enfant	2 jours
Décès du beau-frère ou de la belle-sœur	2 jours
Décès d'un beau-fils, d'une belle-fille	5 jours



# UN REGARD SUR VOS DROITS ! LA CGT LYNRED VOUS INFORME !



## Les Congés ANCIENNETE :

Anciennetés	Nombre de jours
Plus d'1 an d'ancienneté	2 jours
A partir de 2 ans d'ancienneté	3 jours



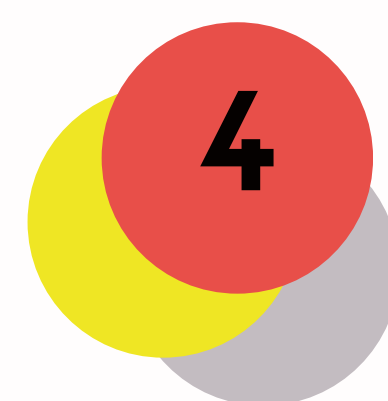
## Les Congés MATERNITE :

Maternités	Nombre de semaines
Avant l'accouchement	6 semaines
Après l'accouchement	10 semaines



## Les Congés PATERNITE :

Paternités	Nombre de jours
Paternité	25 jours consécutif
Paternité en cas de naissance multiple	32 jours consécutifs



## Le Débit / Crédit :

Absence : Débit / Crédit	Nombre de jours
Crédit : +5h Débit : -3h	1 jour / Trimestre NB Heures (limité à 7h48) / Trimestre 2 Demi-journées / Trimestre

Possibilité d'utiliser sous forme d'absence (heures, demi-journées, journées) dans la limite de la valeur d'une journée par trimestre (7h48).



**LA CGT LYNRED  
PARCE QUE SA FORCE  
C'EST VOUS !**

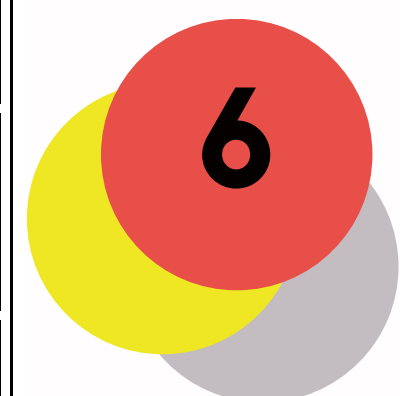


LA CGT LYNRED  
cgt@lynred.com  
ACTIPOLE - CS 10021  
364, ROUTE DE VALENCE  
38113 - VEUREY-VOROIZE, FRANCE



## Les Congés d'ACCOMPAGNEMENT :

Accompagnements d'un :	
Parent : père, mère en fin de vie, Conjoint et/ou enfant gravement malade (avec présence permanente et indispensable)	
Durée légale : 3 mois renouvelable une fois, soit une durée maximale de 6 mois (NON Rémunérés)	
Pour toute demande de congés payés de 5 jours (consécutifs ou non), le salarié bénéficiera d'une bonification de 20% en congés payé, soit l'équivalent d'1 jour de congés payé supplémentaire par tranche de 5 jours	
Accompagnements d'un parent âgé du salarié	Nombre de jours
Parent âgé de plus de 70 ans	2 jours ouvrés / an



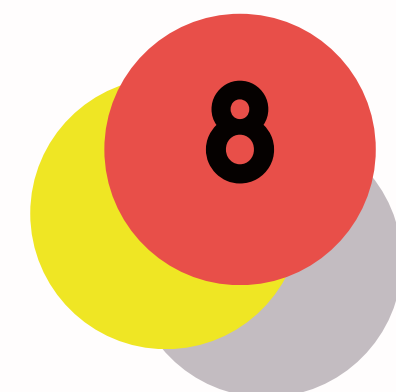
## Les Congés ADOPTION :

Adoptions			
Nombre d'enfants adoptés	Nombre d'enfants déjà à charge	Durées du congé (pris par un seul parent)	Durées du congé (réparti entre les 2 parents salariés)
1	0 ou 1	16 semaines	16 semaines + 25 jours
1	2 ou plus	18 semaines	18 semaines + 32 jours
2 ou plus	Peu importe le nombre	22 semaines	22 semaines + 32 jours



## Les Absences AUTORISEES :

Absences enfant handicapé	Nombre de jours
Lors de la survenance du handicap et/ ou d'une pathologie chronique nécessitant un apprentissage thérapeutique ou d'un cancer chez un enfant.	2 jours / année civile
Absences enfant handicapé	Nombre de jours
Enfant handicapé à plus de 50%	5 jours / année civile
Formalité Administrative RQTH	Nombre de jours
RQTH du salarié	1 jour
Absence autorisée (handicap)	Nombre de jours
Démarche Administrative et/ou RDV médicaux en lien avec le handicap du salarié	2 jours
Absence autorisée (handicap, associatif)	Nombre de jours
D'un salarié avec un mandat associatif dans une structure en lien avec le handicap	0.5 jour / année
Absences enfant malade	Nombre de jours
Par enfant (jusqu'à 16 ans inclus) Rémunérés à 100%	3 jours / an
Par enfant (jusqu'à 16 ans inclus) Rémunérés à 50%	6 jours / an
Absences réservistes	Nombre de jours
Salarié volontaire (contrat d'engagement)	10 jours / an
Salarié de 16 ans à 25 ans (JDC : Journée Défense et Citoyenneté)	1 jour



Contactez-Nous ! | LA CGT LYNRED ([reference-syndicale.fr](http://reference-syndicale.fr))

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos représentants  
La CGT Lynred.

Mail : [CGT@Lynred.com](mailto:CGT@Lynred.com)

Tel : 07 64 15 40 42 / 06 73 44 65 04

Nos permanences syndicales les Jeudi en Semaine Paire